T.M.O. Brocantes - Vide greniers

67 rue Ferdinand Buisson 91210 DRAVEIL Tél.: 06 46 19 75 56 de 15 h 00 à 18 h 00

Site: tmobrocantes.com.

Mail: tmobrocantes@wanadoo.fr

CALENDRIER 2022

Date	Lieu	Tarifs
Dim. 1er Mai	Yerres - Quartier Gambetta	10 €/mètre
Dim. 5 juin	Yerres - Quartier Pasteur	10 €/mètre
Dim. 4 septembre	Yerres - Centre ville	10 € /mèt re

ATTENTION CHANGEMENT

Nouvelle adresse: Mr TICHIT Michel

67 rue Ferdinand Buisson 91210 DRAVEIL

Nouveau téléphone : 06 46 19 75 56 de 15 h à 18 h

Etablir votre chèque de réservation au nom de : Mr TICHIT Michel

FORMULAIRE DE RESERVATION

Formulaire à retourner par courrier postal accompagné de votre règlement à l'ordre de TICHIT Michel

BROCANTE DU :	Lieu :
Nom et prénom :	
Adresse :	
	Ville :
Tél. :	Mail :
Joindre obligatoirement une ph Marchandise exposée :	otocopie recto-verso de votre pièce d'identité.
(pas de neuf, pas d'alimentaire)	
Prix du mètre	10 € par mètre
Nbre de mètres (3 ml minimum)	

• Pas d'accusé de réception de votre inscription. Votre numéro d'emplacement vous sera donné le matin de la brocante entre 6 h et 8 h.

Montant à régler

• Aucun dépôt de poubelles ou d'encombrants ne sera toléré à votre départ. Emplacement propre comme à votre arrivée. Merci de votre compréhension.

Date et signature

T.M.O.

REGLEMENT

- Art 1 Toute personne physique ou morale peut exposer à condition que l'inscription écrite et accompagnée de son règlement à l'ordre de TICHIT Michel soit parvenue au plus tard dans la semaine précédant la foire. Aucun emplacement ne sera réservé sans règlement. Il n'y aura pas d'accusé de réception puisque le chèque fait office de réservation. En aucun cas, toute réservation prise ne pourra être remboursée. En cas d'intempéries, aucun remboursement ne sera effectué.
- Art 2 La vente de marchandise neuve même recyclée ou d'alimentaire n'est pas autorisée.
- **Art 3** T.M.O. se réserve le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription, ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse réclamer d'indemnité d'aucune sorte.
- **Art 4** T.M.O décline toute responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec les services douaniers et fiscaux. Les règles d'authenticité, de garantie d'époque et de qualité des biens devront être respectées.
- Art 5 L'ouverture et l'installation de la foire s'effectue de 6 h 00 à 8 h 00, le remballage prévu à 18 h 00.
- **Art 6** Par leur inscription, les exposants couvriront leurs risques personnels (Responsabilité civile, détérioration, vol, incendie, etc...). TMO ne pourra être en aucun cas responsable, même en cas de force majeure.
- **Art** 7 L'emploi d'une sonorisation et l'exposition de tout matériel ou produit dangereux sont strictement interdits sur la foire.
- **Art 8** En s'inscrivant, l'exposant déclare avoir pris connaissance du règlement de ladite foire et accepte les décisions prises par l'organisation, notamment en matière de sécurité.

Rappels très importants:

- L'exposant professionnel devra être titulaire d'un récépissé de déclaration de l'activité de revendeur d'objets mobiliers délivré par la préfecture ou la sous-préfecture du lieu d'exercice de sa profession ou de son domicile et se munir de sa carte professionnelle et de son livre de police dûment tenu à jour.
- L'exposant non professionnel doit se conformer à la législation en vigueur. En cas de dérogation, il en est le seul responsable.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions énoncées ci-dessus et m'engage à les respecter, de même, je certifie exact toutes les informations fournies.

Date : Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

BROCANTES T.M.O.

